



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20220110-BUR-AG-22-001-DE
Date de télétransmission : 13/01/2022
Date de réception préfecture : 13/01/2022

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 10 janvier 2022

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Attribution du marché de nettoyage des abris voyageurs et des bornes d'informations du réseau de transports urbains

L'an deux mille vingt-deux, le 10 janvier à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRESENTS : Leslie PELLEGRINI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Charles LEONARDI, Pierre SAVELLI, Jean-Jacques PADOVANI, Gérard ROMITI.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 5

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : Attribution du marché de nettoyage des abris voyageurs et des bornes d'informations du réseau de transports urbains

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.1411-3 ;

Vu les dispositions de l'article n°2113-12 du Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 24 mars 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière d'aménagement des espaces communautaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau en matière de commande publique : fournitures et services pour un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT et inférieur à 214 000 € HT ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération de Bastia de développer la qualité des infrastructures et équipements de son réseau de transports urbains ;

Considérant la nécessité de veiller à l'état et au bon nettoyage des mobiliers matérialisant les points d'arrêt du réseau ;

Vu la consultation lancée le 21 septembre 2021 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

D'attribuer le marché de nettoyage des abris voyageurs et des bornes d'informations du réseau de transports urbains à ESAT l'Atelier, pour un montant minimum de 15 000 € et maximum de 30 000 €, pour une durée d'un an renouvelable trois fois ;

DIT

Que les crédits sont inscrits au Budget Transports, chapitre 61-611 ;

AUTORISE

Le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

LOUIS POZZO DI BORGØ